

Un produit de désherbage et d'épamprage écologique

ENTRETIEN DU SOL ➔ Un nouveau produit de désherbage fabriqué à partir d'huile végétale débarque dans la pharmacopée. Son homologation devrait être effective début 2014.

Il n'est pas encore homologué mais fait déjà beaucoup parler de lui. Le VVH 86086, à l'odeur de noix de coco, est un désherbant 100 % naturel à base d'huile végétale, d'une efficacité qui serait redoutable. Testé par les instituts techniques suivant les normes de bonnes pratiques expérimentales, il offre un taux de réussite de désherbage entre 80 et 90 %. Il peut aussi être utilisé comme produit d'épamprage avec un taux d'efficacité de pratiquement 100 %. Mais pour atteindre de tel niveau de

performances, Jade filiale d'Alidad Invest, l'entreprise qui assure la distribution du produit, insiste sur le respect strict des conditions d'emploi.

Respect strict des conditions d'emploi

Le positionnement est ainsi un des facteurs de réussite essentiel à ce produit. Il doit être appliqué le matin en fin de rosée, sur des herbes encore au stade précoce (10 centimètres maximum), en condition poussante. "Si la plante est trop haute ou trop fine, le produit ne

peut pas adhérer", insiste Yannick Petit, chef de marché vigne. Or, VVH 86086 est un produit de contact strict à action choc. Le produit assèche en quelques heures l'adventice qui grille ainsi quasi instantanément. Par ailleurs, l'application doit également suivre minutieusement certains critères. Le réglage du pulvérisateur doit être fait scrupuleusement pour une pulvérisation à 200 microns, avec

une vitesse d'avancement de 3 ou 3,5 km/h. La concentration optimale est de 6 % mais elle peut être augmentée à 8 % si certains paramètres de pulvérisation ne peuvent être modifiés. L'utilisation de ce produit désherbant permet de limiter les labours tout en maintenant une bonne structure du sol : les racines des adventices ne sont pas détruites par le produit.

MARION IVALDI



LE VVH 86086 A UN EFFET CHOC. Instantanés avant épamprage, 50 minutes après l'épamprage et 2 h 15 après l'épamprage.

Jade - Alidad Invest

VITICULTURE

DURABLE

Les cépages rhodaniens face au réchauffement climatique

Le vieux couple grenache-syrah, qui assure 70 % des plantations du vignoble des Côtes-du-Rhône, survivra-t-il au siècle qui devrait, selon les conclusions du GIEC⁽¹⁾, voir sa température croître de 2,5 °C ? Pour s'adapter, plusieurs pistes s'ouvrent aux viticulteurs en matière d'encépagement. Tout d'abord, il serait intéressant de valoriser des cépages accessoires tel que le marselan, autorisé dans certaines appellations des côtes-du-rhône depuis 2009, la counoise, le muscardin et le brun argenté à la maturation tardive adaptés aux climats



DES SCIENTIFIQUES CHERCHENT LES CÉPAGES qui pourront être plantés en Vallée du Rhône dans des conditions plus chaudes.

chauds mais délaissés depuis les années 80. Le caladoc et le couston sont à l'étude. Le piquepoul noir et le terret noir pourraient retrouver une utilité dans l'élaboration du rosé.

➔ Sélection variétale

D'autres pistes reposent la sélection de nouvelles variétés, un travail d'une vingtaine d'années au moins. Dans ce sens, Chris-

tophe Serreno de IFV, effectue un recensement du matériel végétal. Ses investigations arpentent les vignobles de la Bulgarie au Portugal en passant par Malte et la Hongrie, mais aussi les États-Unis, l'Argentine et l'Afrique du Sud. Son attention se focalise sur les adaptations des variétés alvarinho B, parrallada B, verdelho, primitivo, calabrese, nebbiolo, pinotage, touriga nacional, agiogitiko, assyrtiko, aglianico, barbera, periquita, torrонтés riojano, verdejo, xynomavro. Quant à Thierry Lacombe de l'Inra de Mont-

pellier qui travaille sur le domaine de Vassal, il effectue des recherches sur le patrimoine génétique des cépages rhodaniens pour construire l'encépagement de demain. "Nous en avons recensé 2344", explique-t-il. Parmi cette masse, 1087 voient leur parenté directe établie (parent-enfant, frère-sœur) et pour les 828 leurs ascendants sont confirmés. Reste que ces cépages doivent encore faire partie de la liste des cépages autorisés, une question avant tout politique. E. BRUGVIN (1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
En Savoir plus : bioweb.ensam.inra.fr; plantgrape.plantnet-project.org